

**DECISION N° 20230330_P_046
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**Département de la
Haute-LoireArrondissement
D'YSSINGEAUXCommunauté de
Communes
LOIRE SEMENE**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,**VU** la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance****Objet : Signature d'une convention avec « UCOL du Pays Roussillonnais » relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en pension complète pour un groupe de 24 enfants âgés de 6 à 8 ans au centre Marchisio.**

N° 20230330_P_046

Décide

De signer une convention avec :

OBJET**UCOL du Pays Roussillonnais
Maison des Associations
5 Rue Beyle Stendhal
38150 ROUSSILLON**

Pour l'organisation d'un camp enfance en pension complète pour un groupe de 24 enfants maximum âgés de 6-8 ans au centre Marchisio.

Dates : du 10 au 12 juillet 2023**Participants : 24 enfants maximums âgés de 6-8 ans.****Lieu : Le Chambon sur Lignon****Montant : 2194€ TTC**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 mars 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET